

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune correction à apporter à la déclaration du ministre du Travail. La situation a maintes fois été examinée par le Cabinet. Ce que le ministre du Travail a dit était pleinement justifié.

M. Fraser: Dans sa déclaration d'hier, l'honorable John Clement a mentionné notamment ce qui suit:

Tous les renseignements que le député de High Park a fournis à l'Assemblée législative le 19 novembre ont été transmis aux hauts fonctionnaires fédéraux le 10 décembre. Les renseignements concernant des accusations formulées en vertu du Code criminel sont du domaine public et ont été librement fournis aux autorités fédérales depuis mai dernier.

Vu cette déclaration, comment le gouvernement peut-il soutenir aujourd'hui que le gouvernement ontarien n'a pas collaboré avec le gouvernement fédéral? Le premier ministre suppléant peut-il nous fournir une explication, compte tenu du démenti formel d'hier?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée à plusieurs reprises. Le ministre du Travail et le ministre de la Justice et moi-même avons cherché à obtenir des renseignements qui justifieraient le genre d'enquête réclamé par le gouvernement ontarien. Les renseignements qui nous sont parvenus nous ont été donnés à contre-cœur. Ces renseignements n'étaient pas complets. Il nous a donc fallu réserver notre décision pour se rendre compte sur quel fondement il faudrait appuyer les accusations. Je suis persuadé que le député conviendra que, dans une affaire de ce genre, il ne faut procéder qu'après avoir recueilli autant de renseignements que possible. J'appuie ce que le ministre du Travail a dit, c'est-à-dire que l'information a été mince et lente à venir. Le ministre a émis, à mon avis, une opinion tout à fait justifiée.

Des voix: Bravo!

LES PROPOS RELATIFS AU MANQUE DE COLLABORATION DE L'ONTARIO DANS L'AFFAIRE DU SIM—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS PROBANTS

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Le premier ministre suppléant s'engagera-t-il aujourd'hui à donner à la Chambre les détails et transcriptions des requêtes, communications et échanges par téléphone ou autrement entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario pour justifier les allégations faites par le ministre du Travail mercredi et réitérées à la Chambre aujourd'hui par le premier ministre suppléant?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a autorisé le ministre du Travail à instituer une enquête. L'enquête se fera. Quant à savoir s'il conviendrait dans les circonstances d'accéder à cette demande, je n'en suis pas tout à fait sûr. De toute façon, je puis assurer le député que les renseignements fournis par l'Ontario répondent à leur description par le ministre du Travail. Je suis très heureux de voir qu'une enquête est maintenant en cours.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

DEMANDE DE DIVULGATION DU NOM DES DONATEURS DE LA PISCINE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il y a un instant, le premier ministre

Questions orales

suppléant a parlé de piscines. Voici ce que je voudrais demander. Le premier ministre a déclaré qu'il n'en connaissait pas les donateurs—et malheureusement je n'étais pas à la Chambre hier après-midi—mais il y a quelques jours, on a dit que le ministère du Revenu national possédait ces renseignements. Je lui demande s'il aurait l'obligeance de nous donner lundi les noms de ces prétendus philanthropes, qui ont payé au total \$200,000 pour l'aménagement d'une piscine dans la cour de la résidence du premier ministre et qui, avant de faire ce don, se sont assurés auprès du ministère du Revenu national que cette contribution pourrait être déduite de leur impôt sur le revenu. Autrement dit, ce seraient les Canadiens qui paieraient la piscine. Comme le premier ministre a dit à la Chambre qu'il ne possédait pas ces renseignements et que le ministre du Revenu national les avait, pourrait-on nous les fournir afin que la supercherie que l'on tente d'imposer aux Canadiens, c'est-à-dire que la piscine est un cadeau alors qu'en fait elle sera payée en fin de compte par les Canadiens, que cette supercherie soit dévoilée?

● (1130)

Des voix: Bravo!

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le très honorable représentant sait très bien que les renseignements concernant la déclaration sur le revenu de qui que ce soit sont au nombre de ceux qu'on ne divulgue jamais. Cela s'applique dans le cas des dons à la Couronne. Bien des dons sont faits à la Couronne; beaucoup de gens étaient prêts à contribuer, par exemple, aux frais de la résidence du chef de l'opposition officielle. Ces détails n'ont pas été révélés à l'époque—personne n'avait posé de questions mesquines au sujet de la générosité des Canadiens qui voulaient contribuer à notre régime parlementaire en donnant une résidence au chef de l'opposition et je suis surpris que le très hon. représentant s'inquiète maintenant d'une chose pour laquelle il montrait si peu d'intérêt il y a quelque temps.

M. Diefenbaker: Pareils subterfuges ne mènent à rien. Les Canadiens ont le droit de savoir qui sont ces gens pour qu'ils puissent voir, si, plus tard, certains d'entre eux sont nommés sénateurs.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ou obtiennent d'autres contrats de dragage.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE DE RAPPEL AU TRAVAIL AU CENTRE MÉDICAL D'OTTAWA OU D'OCTROI DE CERTIFICATS DE CESSATION D'EMPLOI

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre de la Défense nationale mais, en son absence, je l'adresserai au président du Conseil du Trésor. Peut-il dire à la Chambre quand les 17 infirmières faisant l'objet d'un lock-out depuis deux semaines de la part du Centre médical de la Défense nationale seront reprises au travail ou, sinon, quand des certificats de remerciement leurs seront émis pour leur permettre d'avoir droit à l'assurance-chômage?